

Le 10 décembre 2016, vos 14 délégués participaient à l'assemblée annuelle du conseil général de la FMOQ qui regroupe plus de 140 délégués. Ci-après le résumé des principaux points d'intérêt.

Conseil du 10 décembre 2016

Rapport du Dr Louis Godin

Rémunération mixte : Suite au recueil de l'information, les modalités de la rémunération mixte pour les soins à domicile et la santé mentale en CLSC ont été finalisées. Il reste les soins physiques en psychiatrie et en centres de réadaptation, la toxicomanie en centre hospitalier, les cliniques de douleur et d'oncologie.

Prise en bloc de patients : Le MSSS refuse le projet initial proposé par la FMOQ d'où de nouvelles propositions.

GMF : L'attribution des banques d'heures sera modifiée. Dorénavant, elles seront en fonction du nombre de patients inscrits. Aussi, la garde en disponibilité en GMF est abolie.

Amendement n°156 : Il y a eu une modification à la nouvelle nomenclature : inclusion des visites auprès des IPS dans le taux d'assiduité, révision des codes de vulnérabilité.

Renouvellement de l'entente générale : La FMOQ a le mandat de négocier avec le Conseil du trésor.

Frais accessoires : Entente à venir sur la composante technique pour les vasectomies et les petites chirurgies prévue pour janvier 2017.

Cliniques réseau : Fin de l'actuel cadre en avril 2017.

Statuts de la FMOQ : La dernière révision complète des statuts de la FMOQ date de 2001. Mise sur pied d'un comité devant faire rapport à la réunion du Conseil de décembre 2017. Son mandat : procéder à l'analyse et à la révision des statuts et des règlements de la FMOQ en fonction des normes actuelles de gouvernance.

Entente sur l'accessibilité : Taux d'assiduité au 30 septembre 2016 : 79,1 %. L'objectif de 80% demeure possible avec l'intégration des visites à l'IPS.

Le taux d'inscription au 25 novembre 2016 : 73,9%. Il est nécessaire d'avoir l'engagement de chacun des médecins de famille, car **l'application de la loi 20 sera sur une base individuelle**. Chacune des associations prépare son plan d'action.

Loi 130 : Il s'agit d'une nouvelle modalité ministérielle pour donner des obligations en dehors des établissements.

Rapport du Comité des communications

Sondage web réalisé du 14 au 16 octobre 2016 auprès de 1546 répondants pour connaître l'opinion des Québécois par rapport à la profession médicale et à des enjeux ciblés dans le secteur de la santé :

- 79% des répondants ont une opinion positive des médecins;
- L'accessibilité aux médecins de famille : 44% croient qu'elle est demeurée la même, 42% qu'elle s'est détériorée, 14% qu'elle s'est améliorée. Donc, l'amélioration de l'accessibilité n'est pas visible aux yeux de la population;
- Rémunération des médecins de famille : 65% la trouvent correcte, 22% la trouvent trop élevée, 13% ne la trouvent pas assez élevée.

Le fait d'avoir un médecin de famille améliore grandement la perception individuelle.

Rapport annuel de la direction des affaires professionnelles

SYRA : La réforme par la RAMQ de la facturation à l'acte suit l'échéancier initialement fixé. À compter du 1^{er} janvier 2017, il ne sera plus possible de transmettre de facturation autrement que par SYRA ou avec l'application FacturActe.

Rapport annuel du comité de la planification et de la régionalisation

Son mandat principal a été de définir les critères d'évaluation et les éléments dont il faut tenir compte pour un modèle de clinique certifiée FMOQ, et de proposer un modèle d'organisation des services médicaux en 1^{re} ligne qui ferait envie à travers le monde par exemple par l'accessibilité aux soins, la pratique interprofessionnelle, le DMÉ, la gouvernance efficace, l'enseignement et la recherche.

Rapport annuel du comité et de la direction de la planification et de la régionalisation.

Sollicitation auprès des associations et des chefs de DRMG pour trouver des médecins pouvant participer à l'élaboration de formulaires pour l'accès prioritaire aux services spécialisés (APSS).

Participation au Grand Défi Pierre Lavoie : 107 000\$ ont été recueillis en 2016 et seront distribués aux 10 écoles commanditées.

Élections

Tous les membres du Bureau ont été réélus à leur poste dont Dr Sylvain Dion au titre de 2^e vice-président.